



Agenda

Vendredi 17 mars 2017

-9h : Remise du Prix 2016 de la Fondation Olivier Lecerf (Grande salle des séances).

Lundi 20 mars 2017

-15h : **Agnès VERDIER-MOLINIÉ**, Directrice de l'Ifrap : « Comment réduire le mille-feuilles territorial et les dépenses des collectivités locales ? »

Lundi 27 mars 2017

- 13h : Déjeuner des membres de l'Académie (salon Bonnefous).

-15h : **Gilbert CETTE**, membre du CAE : « Quelle réforme du Code du travail pour améliorer la compétitivité et la croissance de l'économie et réduire le chômage ? »

-18h : Conférence de **Vincent COUSSEDIÈRE** : « Populisme ou retour des peuples européens ? », présentée par **Chantal DELSOL** (Grande salle des séances).

Lundi 3, 10 et 17 avril 2017

Pas de séance

Mardi 11 avril 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (à l'extérieur).

Lundi 24 avril 2017

-15h : **Michèle DEBONNEUIL**, Administrateur de l'INSEE, Inspecteur général des Finances : « L'essor des services à la personne : une solution pour la réduction de notre chômage structurel ? ».

Mardi 25 avril 2017

- 18h30 : conférence de **Jean-Pierre DUPUY** dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 1^{er} et 8 mai 2017 : Pas de séance.

Lundi 15 mai 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (salle 3).

-15h : **Thierry BRETON**, Président-Directeur général d'Atos : « Comment faire de la révolution digitale un moteur de la croissance et de l'emploi en France ? ».

Séance du lundi 13 mars

La séance a été ouverte par le président Michel Pébereau, qui a fait approuver le procès-verbal de la précédente séance. Trois ouvrages ont été déposés sur le bureau de l'Académie : les mémoires de Filippo Anfuso, *Du Palais de Venise au lac de Garde* édition critique de **Maurizio Serra** (Paris, Perrin, 2017, 420 p.), présentés par **Jacques de Larosière**, *Penser l'histoire du présent avec Hegel* de **Bernard Bourgeois** (Paris, Vrin, 2017, 144 p.), présenté par **Jean Baechler** et *L'État, moteur du progrès. Le ministère du Commerce et de l'Industrie 1870-1914* de Jean-Philippe Dumas (Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 346 p.), présenté par **Georges-Henri Soutou**.

Le président a alors cédé la parole à **Jean-Marc Daniel**, professeur associé à l'ESCP Europe et directeur de la rédaction de la revue *Sociétal*, pour une communication intitulée : « L'avenir du paritarisme ». Le conférencier a fait remarquer, d'emblée, la plasticité de ce dernier terme, dont tout le monde a une notion générale (sous la forme d'une collaboration entre les partenaires sociaux) mais qui recouvre des modèles d'organisation assez divers. Il en a fait remonter les origines à la décennie 1936-1946, lorsque la France, rompant avec le libéralisme traditionnel de la III^e République, fit l'expérience de « l'étatisme autoritaire » et adopta des mécanismes de cogestion des relations sociales. Il fallut attendre cependant la présidence gaullienne pour observer un paritarisme *stricto sensu*, qui mit à égalité les représentants des salariés et ceux des employeurs, pour l'assurance chômage puis la Sécurité sociale. Cet état d'esprit fut porté entre autres par André Bergeron.

Jean-Marc Daniel a alors examiné les résultats de ce mode de fonctionnement au regard des trois grandes missions qui lui avaient été confiées. La négociation de la redistribution des richesses n'a pas été encadrée en France par une politique des revenus cohérente, à la différence de l'Allemagne : les hausses de salaire consenties ont donc été annulées par l'inflation. La gestion de la Sécurité sociale n'a pas été plus concluante, faute là aussi d'une éventuelle sanction ; elle a débouché en 1995 sur le plan Juppé et sa reprise en mains par l'État, sans plus d'efficacité du reste en termes de maîtrise des dépenses. La représentation des acteurs du monde du travail, enfin, est très largement fictive, comme le montrent les faibles taux de syndicalisation et de participation aux élections professionnelles.

D'avantage que ce triple échec, cependant, l'évolution de l'économie condamne à terme, selon Jean-Marc Daniel, le paritarisme. L'orateur a décrit le passage d'une société où le travail est structuré entre employeurs et salariés à une société d'entrepreneurs et de clients – la fameuse *uberisation* de l'économie – où la concurrence génère du pouvoir d'achat en faisant baisser automatiquement les prix. La négociation n'aurait dès lors plus d'objet, pas plus que la représentation, chacun prenant en mains ses intérêts. Quant à la protection sociale, elle se ferait sous la forme d'assurances non monopolistiques, une fois démantelé l'État providence. Sans doute une telle perspective doit elle rencontrer les résistances des « rentiers » du système actuel, dont elle remet en cause les situations acquises, mais elle n'en est pas moins inéluctable pour l'orateur qui a conclu, citant Voltaire, qu'il valait mieux vivre « dans les convulsions de l'inquiétude » que dans « la léthargie de l'ennui ».

À l'issue de sa communication, Jean-Marc Daniel a répondu aux questions que lui ont adressées **Yvon Gattaz**, **Jean Baechler**, **Denis Kessler**, **Jean-François Mattei**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-Claude Trichet** et **Michel Pébereau**.

Venue du garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas s'est rendu à l'Académie le 13 mars au matin. Après l'allocation d'accueil du président **Michel Pébereau**, il a exposé en grande salle des séances, devant un public de 80 personnes environ, les grands enjeux de la réforme du droit de la responsabilité civile, qu'il a qualifiée d'« historique ». Les cinq articles qui traitent de la matière dans le Code civil étaient en effet demeurés pour ainsi dire en l'état depuis 1804, alors même que les occasions où la responsabilité civile est engagée se sont multipliées. Le ministre a rendu hommage aux travaux qui ont éclairé la réflexion de la Direction des affaires civiles de la Chancellerie, notamment ceux du groupe constitué autour de **François Terré** sous l'égide de l'Académie des sciences morales et politiques. François Terré et Jean-Sébastien Borghetti, professeur de droit privé à Paris 2, ont répondu au ministre. Cette réforme prend place dans une plus vaste entreprise de modernisation du droit des obligations, qui a déjà donné lieu en 2016 à la réforme du droit des contrats, elle aussi inspirée par une équipe animée par François Terré.

Distinction

Jean Tirole a reçu le 7 mars le grand prix d'honneur de la trentième édition du prix Turgot, pour l'ensemble de son œuvre. Il lui a été remis par François Pérol, président du directoire du groupe BPCE et du cercle Turgot, qui a entre autres déclaré : « Selon vous, comme en médecine, l'économiste a vocation à faire des diagnostics et des préconisations, à être à la fois chercheur et homme de terrain. [...] En croisant si habilement les deux notions de science économique et de bien commun, vous redonnez un peu de lustre à l'action économique et politique en situation d'incertitude. »

Dans la presse et sur les ondes

- « Distinguer connaissance et opinions ? Notre Académie est là pour ça ! » : tribune du secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte** dans *Le Figaro* du 8 mars en réaction à la résolution de l'Assemblée nationale du 21 février *sur les sciences et le progrès dans la République*, qui faisait mention du rôle de l'Académie des sciences morales et politiques. Extraits : « L'Académie des sciences morales et politiques se réjouit de cette résolution. [...] Le dialogue des sciences exactes et des sciences humaines que la résolution de l'Assemblée nationale appelle de ses vœux est particulièrement cher à notre compagnie, qui réunit de nombreux membres de formation scientifique, qu'ils soient médecins, mathématiciens, ingénieurs ou philosophes des sciences. [...] En arrière-plan de la résolution de l'Assemblée nationale se profile aussi la question de la dimension éthique des choix politiques. S'il est exact que l'expertise des sciences exactes est indispensable au législateur, elle n'est pas suffisante. Elle ne saurait faire l'économie d'un regard d'ensemble sur la dimension historique et géographique et sur les implications philosophiques, anthropologiques, juridiques, sociologiques ou économiques des mesures discutées. Même si l'adjectif « moral », dans son nom, renvoie initialement à la simple étude des mœurs, notre Académie porte en elle cette exigence. [...] « *Nous disposons de trois académies, qui sont sous-utilisées, et dont on craint trop souvent la liberté* » : ces propos du député Jean-Luc Laurent à la tribune sont un bel hommage à l'esprit d'indépendance qui anime nos institutions. Mais ils témoignent aussi du peu d'écho que recueillent, trop souvent, leurs travaux et recommandations dont les parlementaires demandent qu'ils soient à l'avenir davantage suivis. L'Académie des sciences morales et politiques se penche, en cette année électorale, sur les réformes structurelles qui s'imposent à la France. Notre souhait est que ces réflexions soient examinées par nos concitoyens, à commencer par ceux qui auront à décider, dans les cinq années à venir, de nos destinées. Nous sommes décidés à mieux faire connaître les ressources que nous mettons à leur disposition, et qui ne demandent qu'à être employées au service de notre pays.

- **Jean-Claude Trichet** était interrogé par Bloomberg TV le 9 mars depuis la « 2017 J.P. Morgan Global Markets Conference » de Paris sur la faiblesse des gains de productivité dans toutes les économies avancées. L'ancien président de la BCE a estimé que nous ne voyions pas encore les conséquences des progrès technologiques qui ont exigé, ces dernières années, des investissements importants, conformément au paradoxe mis en évidence par l'économiste Robert Solow. Il n'en a pas moins pointé la nécessité de réformes structurelles dans les pays de l'Union européenne.

- **Chantal Delsol**, « Le populisme est attaché à des enracinements que détestent les élites », entretien avec Vianney Passot pour le Figarovox (10 mars). Interrogée sur les dernières victoires électorales des courants dits « populistes », elle déclare entre autres : « Le statut de ces courants est très étrange : à la fois on n'a pas eu d'arguments pour les interdire légalement [...] et à la fois on les décrie avec tant de force qu'ils n'ont pas droit à un statut de partenaire démocratique : celui avec lequel on débat. [...] Je suis persuadée qu'il y a derrière cette honteuse partie de cache-cache des raisons inavouées. Essentiellement, le fait que ces courants sont attachés à des enracinements (patrie, famille) que détestent les élites universalistes et cosmopolites qui gouvernent en Occident. »

À savoir

- Le 7 mars, **Marianne Bastid-Bruguère** a présidé avec Jean-Pierre Kahane de l'Académie des sciences le « 5 à 7 de l'Académie des sciences » sur « Les multiples facettes de Condorcet » dans le cadre du cycle « Histoire et philosophie de la science ». La séance a montré « comment certains apports mathématiques de Condorcet – ce qu'on a pu appeler sa « mathématique sociale » – s'articulaient intimement à sa réflexion sur la manière de réformer le social », dans le droit fil de la pensée des Lumières.

- **Mireille Delmas-Marty** a participé au débat organisé le 8 mars par l'École de droit de la Sorbonne de l'université Paris 1 sur le thème : « Les femmes et le droit ».

- **Jean Tulard** était à Lens le 12 mars pour une conférence intitulée « Napoléon, héros de roman policier » Tout est réuni pour le roman policier dans l'épopée napoléonienne, explique l'historien : « Qui trouvez-vous ? Fouché, ministre de la Police, avec lequel naît la police scientifique, Schulmeister, espion de l'empereur qui annonce James Bond, Vidocq... [...] C'est l'époque la plus riche en affaires criminelles. »